

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

**AMENDEMENT**

N ° CE480

présenté par

M. Amblard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Gabarron, M. Golliot, Mme Grangier,  
Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Lioret, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet,  
M. Rivière, M. Tivoli et M. Weber

-----

**ARTICLE 3**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 3, insérer les deux alinéas suivants :

« Après le 7° *bis* de l'article L. 100-2 du code de l'énergie, il est inséré un 7° *ter* ainsi rédigé :« 7° *ter* Faire de la fermeture du cycle du combustible nucléaire et du développement des réacteurs nucléaires de quatrième génération une priorité de la politique énergétique nationale ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La fermeture du cycle du combustible et le développement des réacteurs de quatrième génération constituent un pilier essentiel afin de garantir la durabilité de l'énergie nucléaire sur des milliers d'années. Cet amendement affirme la volonté de maîtriser l'ensemble du cycle du combustible, de l'amont à l'aval, en évitant les dépendances extérieures et en maximisant la valorisation de la matière radioactive. Le soutien à la quatrième génération de réacteurs, incluant notamment les réacteurs à neutrons rapides, permet d'accroître la sécurité d'approvisionnement, tout en réduisant les déchets ultimes.